



Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement



AV R V S

Nos MISSIONS

Le **Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement** vous accompagne en matière d'aménagement d'espaces publics, de voirie, d'ouvrages d'arts, d'espaces verts et de réseaux.

- ◆ Traversée de commune
- ◆ Aménagement et valorisation de centre bourg
- ◆ Aménagement d'espaces publics
- ◆ Aide à la gestion de la voirie et de la circulation
- ◆ Aménagement de zones d'activités
- ◆ Ouvrages d'arts (ponts, soutènement...)
- ◆ Voies vertes, liaisons douces, chemins de randonnées
- ◆ Aménagement paysager
- ◆ Dossiers réglementaires (loi sur l'eau, cas par cas...)
- ◆ Dossiers de demande de subventions
- ◆ Zonages d'assainissement
- ◆ Aide à la réalisation de schémas directeurs
- ◆ Ouvrages de gestion des eaux pluviales
- ◆ Assainissement eaux usées et eaux pluviales
- ◆ Adduction d'eau potable
- ◆ Défense Extérieure Contre l'Incendie
- ◆ Aide à la passation de marchés de prestations intellectuelles (géomètre, maître d'œuvre, bureaux d'études, coordonnateurs SPS...)
- ◆ Aide à la passation et au suivi de Délégation de Service Public
- ◆ Diagnostics, expertises et études diverses



LEXIQUE

ESTIM - Estimation Sommaire
 DCE - Etablissement du Dossier de Consultation des Entreprises
 VERIF - Vérification des Devis
 ANALYSE - Analyse des candidatures et des offres
 TRX - Contrôle et Réception des Travaux
 BDC - Etablissement d'un Bon de Commande (lié à un marché à bons de commande)

Abonnement

Communes

1,60 € par habitant
 avec un minimum de 442 €
 et un maximum de 3 604 €

EPCI à fiscalité propre

0,10 € par habitant
 avec un minimum de 1 202 €
 et un maximum de 12 532 €

Syndicats

0,12 € par habitant
 avec un minimum de 442 €
 et un maximum de 3 604 €

Dans le cadre de cet abonnement, le service assure les interventions suivantes :
 veille technologique et diffusion de l'information aux collectivités, enseignements, conseils, expertises et accompagnement des collectivités dans la définition de leurs projets ne nécessitant pas la mobilisation de moyens humains importants.

Participations supplémentaires

Cette participation est fixée à 281€ par demi-journée d'intervention. Elle est appelée au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

1 - Assistance technique et administrative pour marchés de travaux courants

MONTANT DES TRAVAUX	TYPE D'INTERVENTION	NOMBRE DE DEMI-JOURNEES
Inférieur à 48 000 € TTC	ESTIM	Compris dans l'abonnement
	DCE	3
	DCE + VERIF	4 (3+1)
	DCE + VERIF + TRX	8 (3+1+4)
	SUBV	1
	BDC	3
De 48 000€ TTC à 69 999,99€ TTC	BDC + TRX	7 (3+4)
	ESTIM	Compris dans l'abonnement
	DCE	6
	DCE + ANALYSE	9 (6+3)
	DCE + ANALYSE + TRX	17 (6+3+8)
	SUBV	2
De 70 000€ TTC à 108 000€ TTC	BDC	3
	BDC + TRX	11 (3+8)
	ESTIM	Compris dans l'abonnement
	DCE	9
	DCE + ANALYSE	13 (9+4)
	DCE + ANALYSE + TRX	21 (9+4+8)
	SUBV	3
	BDC	5
	BDC + TRX	13 (5+8)

Dans le cas de travaux complexes nécessitant des études particulières et/ou au-delà de 108 000€ TTC, le service pourra intervenir dans le cadre d'une convention conclue entre l'Agence et la collectivité.

2 - Une contribution supplémentaire pour toutes les interventions autres que celles réalisées dans le cadre de l'abonnement ou de l'assistance pour marchés de travaux courants énumérés ci-dessus

Pour l'établissement de l'avant-projet sommaire et des dossiers de demande de subvention, la participation n'est appelée que si et lorsque la collectivité passe en phase de réalisation.



**Service Intercommunal
 Voirie Réseaux Aménagement**

Tél. : 05 59 90 35 61
 Fax : 05 59 84 59 47

service.voirie-reseaux-amenagement
 @apgl64.fr



Service Intercommunal Administratif (SIA)



Service Intercommunal du Numérique (SIN)



Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture (SIPA)



Service Intercommunal Territoires et Urbanisme (SITU)



www.apgl64.fr